

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 5 juin 2026

DELIBERATION N°2026-11

REGIE " EPLOIEMENT DU RESEAU FIBRE OPTIQUE EN DEUX-SEVRES "

Désignation des membres du Conseil d'exploitation

Date de la convocation : 29 mai 2026

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 16

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1412-1 et suivants, L.1414-2, L.2221-1 et suivants, L.5721-1 et suivants, R.2221-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres », approuvé ses statuts, et désigné, conformément aux statuts, sept délégués pour siéger à son Conseil d'exploitation ;

Vu la délibération n°2022-03 du 25 mars 2022 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a approuvé la modification des statuts de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres, et a désigné, conformément aux statuts, quatre nouveaux délégués pour siéger à son Conseil d'exploitant, portant ainsi le nombre total de délégués à onze ;

Vu les statuts de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Considérant que les activités relatives au déploiement du réseau FttH sont des activités industrielles et commerciales ;

Considérant que l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial par le Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » doit faire l'objet d'une régie conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que suite aux élections municipales et communautaires de 2026, et au renouvellement partiel du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique », il appartient au Comité syndical de désigner onze délégués du Comité syndical qui seront amenés à siéger au sein du Conseil d'exploitation de la Régie ;

LE COMITE SYNDICAL du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE

***de procéder à l'élection des membres du Conseil d'exploitation de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres », par un vote au scrutin public.**

***de désigner pour siéger au Conseil d'exploitation de la régie, conformément à l'article 5 de ses statuts, les membres suivants :**

- M. René BAURUEL
- Mme Marie-Pierre MISSIOUX
- M. Olivier FOUILLET
- M. Pascal LAGOGUEE
- M. Philippe BREMOND
- Mme Vanessa LARGEAU
- M. Martial BRUNET
- M. Emmanuel ALLARD
- M. Jean-Pierre BARATON
- M. Rodolphe ADAM
- M. François GUYON

Le Président,



René BAURUEL



Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 5 juin 2026
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O / N Pouvoir P	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T			
Bocage Bressuirais	MORIN Pierre	T			
Bocage Bressuirais	MARY François	T	N	Excusé	
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	O		
Haut Val de Sèvre	HEINTZ Christine	T	O		
Haut Val de Sèvre	ADAM Rodolphe	T	O		
Mellois en Poitou	LARGEAU Vanessa	T	O		
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	O		pouvoir de M. PALLUAU
Mellois en Poitou	PALLUAU Vincent	T	P		donne pouvoir à M. RAGOT
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	O		pouvoir de Mme GUÉDON
Parthenay Gâtine	GUÉDON Sonda	T	P		donne pouvoir à M. ALLARD
Parthenay Gâtine	LÜBECK Laure	T	O		
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		pouvoir de Mme BOISSON
Thouarsais	BOISSON Chloé	T	P		donne pouvoir à M. BRUNET
Thouarsais	VAUZELLE Marc	T	O		
Val de Gâtine	BARATON Jean-Pierre	T			
Val de Gâtine	MOREAU Lionel	T	N	Excusé	
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T			
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	N	Excusé	
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T			
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T			
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T			
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	Ø		
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T			
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N	Excusée	

Appréciation du Quorum :

Nombre total de membres : 9

Quorum requis (moitié des membres présents) : 5 membres

Conseil départemental 79	Haut Val de Sèvre	Thouarsais
Airvaudais et du val du Thouet	Mellois en Poitou	Val de Gâtine
Bocage Bressuirais	Parthenay Gâtine	CAN

